

Directive relative aux officiels hors glace

1. Généralités

Les officiels hors glace du club recevant ci-après doivent être présents sur place lors de tous les matchs officiels de la Sky Swiss League (y c. matchs de test) :

- Un responsable Reporter / marqueur (avec deux assistants au maximum)
- Un chronométrateur
- Un speaker
- Un responsable Video Goal Judge
- Deux préposés aux bancs des pénalités

2. Responsable Reporter / marqueur

2.1. Responsabilités

- Saisie de la composition des deux équipes jusqu'à 30 minutes au plus tard avant le début du match et transmission des données
- Faire signer la feuille de match par les coaches (de l'équipe invitée d'abord, puis de l'équipe recevant) et les arbitres avant le match
- Saisie des buts et des pénalités durant le match
- Saisie du nombre de spectateurs présents
- Saisie d'éventuels changements de gardien (y c. le remplacement du gardien par un sixième joueur de champ / à l'exception des pénalités différées)
- Saisie d'une éventuelle séance de tirs au but
- Temps avant la fin du match
- Transmission continue des données saisies
- Contrôle de la feuille de match après la rencontre
- Faire signer la feuille de match par les arbitres au terme de la rencontre
- Clôturer la feuille de match

➔ En ce qui concerne toutes les autres consignes/instructions, il est renvoyé à la Directive relative au rapport de jeu électronique.

2.2. Communication avec les arbitres

La communication avec les arbitres est effectuée exclusivement par le responsable Reporter/le marqueur et le speaker (en cas d'examen des images vidéo).

3. Chronométrateur

3.1. Responsabilités

- Le chronométrateur est responsable de l'indication du temps de jeu et du temps de pause sur l'horloge du match durant toute la rencontre et les pauses.
- Contrôle du fonctionnement de l'horloge du match et de la sirène avant la rencontre.
- Maniement de l'horloge du match à partir de 60 minutes avant la rencontre (compte à rebours avant le match).

- Maniement de l'horloge du match durant la rencontre et les pauses (pour le temps de jeu, les pénalités, les temps-morts, l'indication du score).
- Actionner la sirène avant et après l'échauffement, à la fin des tiers-temps, des pauses et du match. La fin des pauses doit en outre également être indiquée à l'aide de la sirène trois minutes avant le terme effectif de la pause.

3.2. Avancer/reculer l'horloge

- Il convient d'avancer ou de reculer l'horloge sur instruction des arbitres.
- Si, par inadvertance, l'horloge n'a pas été arrêtée lors d'une interruption du jeu ou n'a pas été relancée après une interruption du jeu, les arbitres doivent en être informés lors de la prochaine interruption. Les arbitres peuvent alors ordonner d'avancer ou de reculer l'horloge.
- Si l'horloge de match doit être avancée ou reculée sur ordre des arbitres, le temps de jeu affiché - précédemment sur l'horloge du match doit être notée à la main.
- Le chronométrateur ne doit en aucun cas actionner la sirène durant un match en cours. En cas de problème lié à l'horloge du match, il convient de patienter jusqu'à la prochaine interruption de jeu pour en informer les arbitres.

3.3. Chronomètres/chronométrage manuel

Le chronométrateur doit disposer de deux chronomètres au minimum lors de chaque match, au cas où l'horloge de match cessait de fonctionner et que le temps de jeu devait être chronométré manuellement sur ordre des arbitres.

Le temps de match actuel doit être noté à la main lors de chaque interruption afin de contrôler si l'horloge de match doit éventuellement être avancée ou reculée.

Tout le match doit en outre faire l'objet d'un chronométrage manuel.

3.4. Communication avec les arbitres

Avant le début de chaque tiers-temps ou d'une prolongation, l'arbitre lève la main pour signifier que le tiers-temps/la prolongation peut commencer. Le chronométrateur doit éventuellement le confirmer en levant la main lui aussi.

3.5. Déroulement avant et durant le match

Activité	Moment	Durée actuellement
Compte à rebours jusqu'à l'échauffement	60 minutes avant le début du match	20 minutes
Echauffement	40 minutes avant le début du match	20 minutes
Compte à rebours jusqu'au début du match	20 minutes avant le début du match	20 minutes
Premier tiers-temps	20 minutes	20 minutes de temps effectif chronométré
Première pause	18 minutes	18 minutes

Deuxième tiers-temps	20 minutes	20 minutes de temps effectif chronométré
Deuxième pause	18 minutes	18 minutes
Troisième tiers-temps	20 minutes	20 minutes de temps effectif chronométré
Pause avant la prolongation	3 minutes (regular season) 18 minutes (playoffs / playouts / qualification de la ligue)	3 minutes directement après la fin du troisième tiers-temps (regular season) 18 minutes directement après la fin du troisième tiers-temps (playoffs / playouts / qualification de la ligue)
Pause avant la séance de tirs au but		La séance de tirs au but débute immédiatement après le nettoyage de la glace.

4. Speaker

En ce qui concerne les tâches et les responsabilités du speaker, il est renvoyé à la Directive concernant l'intervention de speakers.

5. Responsable Video Goal Judge

Un responsable du système Video Goal Judge par match doit être désigné pour les matchs de Sky Swiss League.

5.1. Responsabilités en Sky Swiss League

- Essai du système 60 minutes avant le début du match (en cas de problèmes techniques, en informer les arbitres et la NL Operations)
- Opération du système durant le match :
- Vérifier l'enregistrement
 - Marquer les scènes de but
 - Lancer les scènes de but pour les arbitres en cas d'examen des images vidéo
- Si l'équipe invitée l'exige, copier les images vidéo du match sur une clé USB (doit être fournie par l'équipe invitée) immédiatement après le match.

6. Préposés aux bancs des pénalités

Un préposé au banc des pénalités est engagé pour chaque banc des pénalités.

Responsabilités :

- Le préposé au banc des pénalités renseigne précisément le joueur pénalisé sur la durée restante de la pénalité.
- Il permet au joueur pénalisé de retourner sur la glace au bon moment (ouverture de la porte du banc des pénalités en temps utile).
- Il informe le marqueur officiel si un joueur quitte prématurément le banc des pénalités, c'est-à-dire avant que la pénalité ne soit complètement écoulée.
- Il informe le marqueur officiel si un joueur quitte à tort le banc des pénalités (par ex. un joueur dont la pénalité n'est pas affichée sur l'horloge de match).
- Durant le match, le préposé au banc des pénalités doit noter le temps du début et de la fin de chaque pénalité et le moment où le joueur pourra retourner sur la glace.
- Mise à disposition rapide de pucks (frozen pucks) pour les arbitres (p.ex. le puck a quitté la surface de glace, puck doit être remplacé, etc.).

→ [Règles de jeu IIHF \(voir pages 213 / 214 - Pénalités\)](#)

7. Neutralité des officiels hors glace

Durant leur engagement, les officiels hors glace sont tenus de se comporter de manière toujours neutre et correcte. Les officiels hors glace s'abstiennent à tout moment d'effectuer des gestes méprisants ou de désapprobation avec les mains ou les bras ou de secouer la tête suite à une décision arbitrale ou à une instruction donnée par les arbitres. Ces principes s'appliquent également au comportement à adopter face aux joueurs de l'équipe adverse et face aux collaborateurs des partenaires TV se trouvant dans ou à proximité de la cabine du chronométrateur.

8. Interlocuteurs NL Operations

Marc Grieder (marc.grieder@nationalleague.ch / 079 263 12 77)

Willi Vögtlin (willi.voegtlin@nationalleague.ch / 079 330 60 15)

Pascal Vögtlin (pascal.voegtlin@nationalleague.ch / 079 726 98 51)